

Conseil général Val Terbi

Séance du 10 septembre 2024

Question orale par **M. Michel Darbellay**

« Malgré l'existence de deux itinéraires cyclables, la route cantonale Vicques-Courroux reste souvent empruntée par des cyclistes. Le trafic important sur cet axe et la largeur de la chaussée, sans bande cyclable, posent indéniablement des questions de sécurité pour les deux-roues. Mais cette configuration génère aussi des craintes chez les automobilistes parfois surpris par des vélos qui les précèdent.

Même si ce tronçon est de compétence cantonale, comment le Conseil communal évalue-t-il la sécurité de ce tronçon et quelles démarches estime-t-il envisageables pour réduire les risques d'accidents ?

Je remercie le Conseil communal pour sa réponse.